

Séance du 8 juillet 2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DECISION MODIFICATIVE N°2 – 2025 – BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mil vingt-cinq,
Le huit juillet
A dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, à MONTBELIARD, après convocation légale, sous la présidence de :
Annie VITALI, Vice-Présidente,

Etaient présents :

Mme Annie VITALI, Mme Ghénia BENSAOU, Mme Gisèle CUCHET, M. Karim DJILALI, Mme Sidonie MARCHAL membres du Conseil Municipal

Mme Marie-Thérèse RIDOUX, M. François LEBEAU, Mme Antoinette HINGRAY, membres désignés par le Maire

Assistaient à la réunion :

Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS
Mme Béatrice MAIRE, Responsable Pôle Administratif et Financier

Etaient excusés :

Mme BIGUINET, Maire et Présidente du Conseil d'Administration
Mme Nora ZARLENGA, membre du Conseil Municipal
Mme Evelyne VERNET, M. Joël GOMARD membres désignés par le Maire
M. Laurent LAMAURIE, Directeur Général Adjoint des Services

La Décision Modificative n°2 fait apparaître en section de fonctionnement et d'investissement, des inscriptions et des ajustements de crédits en dépenses et en recettes.

Elle se cumule avec le Budget Primitif et la DM1.

L'équilibre financier de cette DM2 est le suivant ↓

SECTIONS	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	0 €	0 €
Investissement	0 €	0 €
total	0 €	0 €

BUDGET PRINCIPAL				
DEPENSES				
CHAPITRE	NATURE	LC	LIBELLE DE LA LIGNE DE CREDIT	AJUSTEMENT + ou -
FONCTIONNEMENT				-0.00
002	2	969	Résultat de fonctionnement	37 794.49
011	6288	11414	dépenses imprévues	-15 000.00
012	64111	15615	Charges de personnel	-17 794.49
012	64111	479	Charges de personnel	-5 000.00
INVESTISSEMENT				0.00
20	2051	8076	Acquisition logiciels	10 160.00
21	21848	932	autres matériels de bureau	-10 160.00
21	21848	932	autres matériels de bureau	-110 000.00
23	2313	28123	Constructions	110 000.00
21	21848	932	autres matériels de bureau	-2 000.00
27	2748	26999	autres prêts	2 000.00
20	2051	8076	Acquisitions de licences	3 600.00
21	21848	932	autres matériels de bureau	-3 600.00
RECETTES				
CHAPITRE	ARTICLE	LC	LIBELLE DE LA LIGNE DE CREDIT	AJUSTEMENT + ou -
FONCTIONNEMENT				0.00
74	7473	2811	Subvention Département	7 290.00
74	74711	1423	Subvention et participation Etat	-50 000.00
74	74718	8155	Subvention Etat	-39 820.00
70	708721	931	Rbt de frais	82 530.00
INVESTISSEMENT				0.00

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- D'approuver la décision modificative N°2 – 2025 du Budget Principal

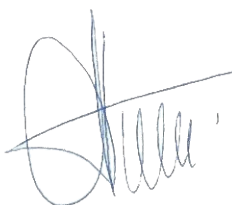
Après délibération, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette proposition.

Pour extrait conforme,
A Montbéliard, le 9 juillet 2025

Déposé en Sous-Préfecture le 15 juillet 2025

Pour la Vice-Présidente et par délégation,
La Directrice




I.AOUAD